Initiatives ministérielles

La taxe sur les cigarettes et, cette fois, sur les tarifs aériens, a entraîné une augmentation de 35 \$.

Le 18 juin 1987, dans le cadre de la réforme fiscale, pour changer, le Canadien moyen a eu droit à un allègement de taxe de 310 \$ par année, comparativement à ce qu'il déboursait après le dernier budget.

Toutefois, le ministre des Finances s'est empressé de rectifier cette situation. Le 10 février 1988, il a augmenté la taxe sur l'essence d'un cent le litre, ce qui a coûté aux Canadiens 50 \$ de plus par année de leur revenu disponible.

Je pourrais donner bien d'autres exemples de ce que le gouvernement a fait pour les Canadiens ordinaires dans le domaine de la fiscalité. Cette année, monsieur le Président, j'ai eu encore plus de plaintes de mes électeurs au sujet des impôts qu'ils doivent payer aujourd'hui par rapport à 1984. J'aurais dit auparavant que le gouvernement augmente peu à peu les impôts des Canadiens, mais cela va plus loin. La famille canadienne moyenne paiera cette année quelque 2 000 \$ de plus d'impôts qu'en 1984.

Si l'on compare la façon dont le gouvernement traite les particuliers et les sociétés, on constate que la situation va à l'encontre de ce que le ministre des Finances a déclaré dans son discours du budget de février 1987: «Notre stratégie fondamentale, dans l'examen de l'impôt direct des sociétés, est de nous assurer que les entreprises rentables paient leur juste part. Pour préserver l'intégrité du régime fiscal, nous devons réduire davantage la source du problème en diminuant les déductions spéciales dont bénéficient les sociétés. C'est la direction que j'ai fixée en mai 1985 et que j'ai suivie en février dernier.»

Malgré les belles paroles du ministre des Finances, depuis que les conservateurs sont au pouvoir, de plus en plus de profits sont exemptés d'impôt. En 1987, ces profits non imposés avaient presque doublé, passant de 15 milliards en 1984 à 27 milliards.

Les fonctionnaires du ministère des Finances et les ministériels laissent entendre que ce sont surtout les agriculteurs et les petites entreprises qui ne paient pas d'impôt. Le moins qu'on puisse dire, c'est qu'en déformant ainsi les faits, ils rendent un mauvais service à ces deux catégories de contribuables. Les dernières données de Statistique Canada révèlent que moins de 1 p. 100 des profits non imposés sont ceux des agriculteurs, des pê-

cheurs et des entreprises forestières—ce que les fonctionnaires des Finances devraient savoir.

Le ministre des Finances a qualifié les données de périmées car, a-t-il dit, elles datent de l'année qui a précédé la réforme fiscale. Or, comme certaines mesures de réforme fiscale ont été mises en oeuvre au milieu de 1987, elles auraient dû se refléter un tant soit peu dans les données de 1987.

De plus, il suffit de jeter un coup d'oeil aux statistiques récentes sur les sociétés pour se rendre compte que le montant total de l'impôt reporté par les plus importantes sociétés canadiennes a continué d'augmenter en 1988 et en 1989. À la fin de 1989, le montant cumulatif de l'impôt que des sociétés prospères ont reporté avait atteint 38,5 milliards de dollars. En fait, l'impôt reporté a augmenté de 6,1 milliards entre 1987 et 1989, après la réforme fiscale donc, alors qu'il n'avait augmenté que de 3,7 milliards entre 1985 et 1987.

La réforme fiscale du gouvernement a fait bien peu jusqu'ici pour freiner le recours à l'impôt reporté dans le cas des sociétés, surtout dans le cas des grandes sociétés.

À bien y regarder, monsieur le Président, cette réforme n'est pas aussi juste que le dit le gouvernement. Il y a encore quelque 480 Canadiens dont le revenu est supérieur à 100 000 \$ par année et qui ne paient pas un sou d'impôt. Il y a aussi 2 920 particuliers environ dont le revenu est supérieur à 50 000 \$ par année et qui ne paient pas d'impôt, eux non plus. Voilà ce qu'il en est de la répartition équitable du fardeau fiscal!

Voici, monsieur le Président, quelques chiffres qui sauront vous intéresser, j'en suis sûr. En 1988, le taux d'imposition des sociétés a été ramené de 36 p. 100 à 28 p. 100. Résultat: plus de 60 000 sociétés n'ont pas payé d'impôt du tout. Parmi celles-ci figure la société Algoma Steel, dont les bénéfices s'élèvent à 80 millions de dollars. Eh bien, elle n'a pas payé d'impôt. Il est intéressant de noter qu'elle a, par contre, fait don de quelque 8 750 \$ au Parti conservateur du Canada.

La société Bramalea a réalisé des bénéfices de 33 millions et n'a pas payé d'impôt. Elle a contribué 12 625,08 \$ à la caisse du Parti conservateur.

La société Brascade a réalisé des bénéfices de 64 millions et n'a pas payé d'impôt. Elle a contribué 24 319 \$ à la caisse du Parti conservateur.